



**Le Groupe de défense  
des droits des détenus  
de Québec**

570, rue du Roi  
Québec (Québec) G1K 2X2  
Courriel : [info@gdddq.org](mailto:info@gdddq.org)  
Internet : [www.gdddq.org](http://www.gdddq.org)

**COMMUNIQUÉ  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

**RÉACTIONS AU RAPPORT DU PROTECTEUR DU CITOYEN :  
LES CONDITIONS DE DÉTENTION INHUMAINES DÉNONCÉES SONT INACCEPTABLES**

**Québec, le 30 mai 2008** – Le Groupe de défense des droits des détenuEs de Québec (GDDDDQ) se désolé des constats faits par la Protectrice du citoyen dans son dernier rapport annuel au niveau des Services correctionnels et joint sa voix à Madame Raymonde Saint-Germain afin de dénoncer les conditions de détention inhumaines offertes par les autorités correctionnelles aux citoyens incarcérés du Québec. Les problèmes dénoncés dans son rapport rendu public hier démontrent que nous sommes loin des « hôtels cinq étoiles » que certains décrivent. Il est urgent que le gouvernement du Québec mette de l'avant des solutions concrètes pour remédier à la situation. Les personnes incarcérées du Québec ont droit au respect de leur dignité.

Le gouvernement met peu d'empressement à régler les problèmes dénoncés depuis plusieurs années. Les efforts consentis à la réinsertion sociale sont insuffisants. L'investissement de 567 M\$ pour la construction de nouvelles prisons ne règle en rien les atteintes aux droits des personnes incarcérées et plusieurs problèmes dénoncés, tel le retard dans l'évaluation des personnes détenues, la divergence et mauvaise interprétation des instructions et règlements par le personnel, le traitement des cas suicidaires, la mauvaise qualité des soins de santé offerts et le manque de personnel.

Les situations dénoncées par le Protectrice du citoyen sont les mêmes que celles constatées par le GDDDDQ au cours de l'année 2007-2008. Des 266 plaintes formulées par les personnes incarcérées, celles relatives aux soins de santé ainsi que celles concernant l'accès programmes de remise en liberté arrivent tout deux au premier rang.

Le problème des soins de santé en milieu carcéral s'accroît d'année en année. Bon nombre de citoyens incarcérés dénoncent l'accès difficile aux services de santé et la qualité des soins offerts dans les établissements de détention. Tout comme le dénonçait dernièrement le coroner Paul Dionne, trop de traitements médicaux sont administrés sans même que la personne ait rencontré un médecin. D'autres voient leur médication interrompue au moment de l'incarcération, ce qui peut avoir des conséquences dramatiques, notamment pour les personnes souffrants de problèmes psychiatriques.

Quant à l'évaluation des personnes contrevenantes, plusieurs citoyens incarcérés font appel au GDDDDQ pour les aviser qu'ils n'ont toujours pas été évalués à l'aube d'une admissibilité à un programme de remise en liberté, ce qui retarde inutilement leur possibilité d'être admis à un programme efficace de réinsertion sociale.

La surpopulation carcérale est un problème criant depuis plusieurs décennies. Les effets se font non seulement sentir chez les personnes incarcérées, mais également auprès des proches, en raison de l'éloignement engendré par les trop nombreux transferts. Le GDDDDQ a par ailleurs

**Téléphone : (418) 522-4343 (514) 954-9471 (819) 779-1281 Télécopieur : (418) 522-6509**

constaté une hausse des plaintes relatives à la perte d'effets personnels, souvent occasionnées par les transferts fréquents.

Le GDDDDQ appuie la recommandation de la Protectrice à l'effet qu'une *coordination entre tous les ministères et organismes qui ont des responsabilités face à la réinsertion sociale* doit être faite afin qu'un plan d'action pour la création et la gestion des services en réinsertion sociale soit élaboré d'ici décembre 2008. Sans accès à des ressources ou programmes de surveillance à l'extérieur, les personnes incarcérées se retrouvent à la rue sans avoir réglé leurs problématiques.

Bon nombre de personnes incarcérées finissent, à tort, par tolérer des situations inacceptables et hésitent à porter plainte auprès du Protecteur du citoyen par peur de représailles ou sachant le peu d'empressement des autorités correctionnelles à régler leur problème. Le manque d'intérêt du public face à cette situation est tout aussi désolant.

Le Groupe de défense des droits des détenuEs de Québec est un organisme à but non lucratif fondé en 1977. L'organisme offre un service spécialisé d'information et d'intervention téléphonique sur les lois et règlements régissant la vie en détention. Il reçoit les appels des personnes incarcérées à travers l'ensemble des 18 établissements correctionnels du Québec ainsi que de leurs proches. Pour plus d'information sur l'organisme, consulter le site Internet au [www.gdddq.org](http://www.gdddq.org).

– 30 –

Source : Eric Bélisle  
intervenant, GDDDDQ.  
Téléphone : (418) 522-4343